



PROCOLE SANITAIRE

VISITEURS

Dernière mise à jour : 6 Novembre 2021

La sécurité et la santé de tous restent une priorité pour l'organisation du Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Nous surveillons de très près la situation liée à l'épidémie de coronavirus et sommes en contact permanent avec les autorités publiques et les syndicats professionnels de l'évènementiel.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine respectera le protocole sanitaire lié au contexte de la pandémie de COVID-19 mis en place par les autorités publiques.

La situation liée à la propagation du coronavirus étant évolutive, les différentes actions menées par l'organisation seront mises à jour régulièrement en fonction des annonces gouvernementales.

Les éléments ci-dessous concernent le protocole sanitaire applicable aux Foires et Salons pour les mois de novembre et décembre 2021.

Ce protocole sanitaire sera mis à jour à la fin du trimestre. Il ne devrait que peu évoluer d'ici janvier 2022.

PROCOLE SANITAIRE VISITEURS

- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans dans les files d'attente à l'extérieur comme dans le Hall. Le masque doit couvrir le nez, la bouche et le menton.
- Le passe sanitaire est obligatoire pour accéder au Salon. Disponible en format papier et numérique, le passe sanitaire consiste à présenter l'une des preuves de non contamination ci-dessous :
 - ✓ La preuve d'un test négatif de moins de 48H (Test RT-PCR ou antigénique)
 - ✓ Le certificat de vaccination (schéma vaccinal complet)
 - ✓ Le certificat de rétablissement de la covid-19

A noter : Il n'y a pas de jauge limite concernant le nombre de visiteurs en intérieur.